

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE LA SAISON  
ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI DE  
CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer une conférence sur la musique aux usagers du conservatoire ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de cette conférence ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Une vacation est créée pour l'intervention d'un musicien dans le cadre d'une conférence au sein du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/01/23
Accusé réception le	19/01/23
Numéro de l'acte	DC2023/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc140973-AU-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 19 janvier 2023.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/01/23
Accusé réception le	19/01/23
Numéro de l'acte	DC2023/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc140973-AU-1-1

Mise en ligne le 19/01/2023

## Création de vacances dans le cadre de la saison artistique du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70€ nets par service
<i>Conférence</i>	<i>1 musicien</i>	<i>1</i>	<i>7</i>	<i>21 janvier 2023</i>	<i>490€</i>